

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 26 mars 2013 modifiant l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger

NOR : MAEA1306012A

Le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger fixant les montants mensuels de l'avantage familial prévu à l'article 4 (B, e) du décret du 4 janvier 2002,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau figurant à l'article annexe 2 de l'arrêté du 5 février 2008 susvisé relatif aux montants de l'avantage familial servi dans les pays du rythme sud est remplacé par l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le directeur du budget au ministère de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 1^{er} avril 2013 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 mars 2013.

*Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires financières,
L. GARNIER*

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,*

*Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
D. CHARISSOUX*

A N N E X E

RYTHME SUD

PAYS DE RÉSIDENCE (rythme Sud)	ENFANTS de moins de 10 ans	ENFANTS de 10 à 15 ans	ENFANTS de plus de 15 ans
ARGENTINE	560	581	636
BOLIVIE	313	314	325
BRESIL (Sao Paulo)	761	798	823
BRESIL (Rio)	747	747	747

PAYS DE RÉSIDENCE (rythme Sud)	ENFANTS de moins de 10 ans	ENFANTS de 10 à 15 ans	ENFANTS de plus de 15 ans
CHILI	522	522	522
COSTA RICA	326	326	326
PEROU	490	490	490
URUGUAY	635	777	777
VANUATU	378	430	476